

Mairie de BONNEVAUX

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : mairie.bonnevaux@free.fr

Site internet : www.bonnevaux.com

Bonnevaux, le 30 janvier 2017

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2017

Présents : Roseline Boussac, Marie Cécile Chandesris, Eric Dedieu, Frédéric Vidal,
Yves Bove, Damien Loyal, Bertrand Poincin,

Procurations : Sabine Hurel à Yves Bove

Absents :

Excusés : Victor Matalonga, Pascal Perquis

Secrétaire de séance : Frédéric Vidal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE 20 décembre 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M14 - ETAT DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2016/2017

« Le Conseil Municipal décide le report des restes à réaliser en investissement M 14 sur l'année 2017 :

Chapitre	Désignation	Report
20	Immobilisations incorporelles	13 560,00 €
21	Immobilisations corporelles	373,69 €

Ont signé les membres présents ; »

M49 - ETAT DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2016/2017

« Le Conseil Municipal décide le report des restes à réaliser en investissement M 49 sur l'année 2017 :

Chapitre	Compte	Désignation	Report
26	266	Participations et autres formes de participations	39 000,68 €

Ont signé les membres présents ; »

Certains membres du Conseil s'interrogent sur la nécessité de réaliser les travaux de pose de compteurs sur le village de Bonnevaux et Nojaret par la Commune. Peut-être faudrait-il mieux attendre que la compétence soit déléguée à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Un habitant du bourg de Bonnevaux nous fait part du problème de la porte du château d'eau du village. Celle-ci serait montée à l'envers et il est impossible de la fermer à clé. Le Conseil accepte son aide et ses compétences afin de régler ce problème.

DEMANDE DE SUBVENTION

« Les membres du Conseil Municipal accordent une subvention de 50€ pour une classe de découverte pour les élèves de l'école primaire de Génolhac.

Il s'agit de l'élève : Vassili Zinsstag.

Ont signé les membres présents; »

AMENDES DE POLICE

« Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention au titre des Amendes de Police afin de réaliser des travaux de sécurité sur le chemin de Coulis.

Ont signé les membres présents ; »

ANNULATION BAIL TERRES COMMUNALES

Le Conseil donne son accord afin d'annuler le bail de location des terres communales attribuées à Damien Loyal, suite à une erreur d'écriture.

DELEGATION DE JUSTICE

« Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 et L 2132-1 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à Madame le Maire la possibilité d'ester en justice au nom de la Commune sous certaines conditions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE que :

Madame le maire est chargée, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

En application de l'article 2122-16,16° du Code précité qui dispose :

16° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

Pour ce faire, le Conseil Municipal réuni, décide de donner pouvoir à Madame le Maire afin d'ester en justice et/ou défendre les intérêts de la Commune dans les cas suivants :

- Devant les juridictions judiciaires, civiles, pénales et commerciales de premier et second degrés dans le ressort de la Cour d'Appel de Nîmes,

- Devant les juridictions administratives du premier et second degrés dans le ressort de la Cour Administrative d'Appel de Marseille,

Prendre acte que Madame le Maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Pour : 6

Contre : ...

Abstention : 2

Ont signé les membres présents ; »

Sur demande du Conseil , Madame le Maire s'engage à l'informer au préalable de toutes éventuelles procédures judiciaires qu'elle engagerait.

MOTION CONTRE LE TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AUX EPCI

« Le Conseil Municipal adhère à la motion CONTRE le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI proposée par l'Association des Maires du Gard.

Ont signé les membres présents ; »

QUESTIONS DIVERSES :

- Goudronnage :

Les travaux de goudronnages débuteraient début mars sur les routes de Nojaret et des Alèges. Éventuellement la petite route qui monte au village de Bonnevaux serait goudronnée sur certains tronçons dégradés.

- Bus du marché :

Une réunion sur le terrain est programmée avec une personne de la société de transport afin d'étudier un éventuel nouvel emplacement d'arrêt de bus.

- PLU :

Le POS sera caduque fin mars, la Commune tombera sous l'instruction du Règlement National d'Urbanisme RNU, dans l'attente de la validation du PLU communal.

- Natura 2000 :

Une réunion est programmée le vendredi 24 février avec Gaëtan Ploteau de Natura 2000 et Émilie Bres directrice du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (ex- Galeizon).

- Haut débit :

Marie-Cécile Chandèsris informe le Conseil qu'un projet a été déposé par la Commune en lien avec la Société R'Net (ex ROOT'S), à la préfecture et à l'agglomération d'Alès dans le cadre d'un contrat de ruralité : il s'agit de jumeler avec la technologie radio (réseau hertzien actuel), un fibrage local de courte distance. Ce projet vise à améliorer la connectivité internet rapidement : augmentation des débits, et de la fiabilité, réduire le nombre d'antennes en reliant les habitations des hameaux par des fibres optiques, accès à un service de téléphonie fixe, etc...

Un premier tri des contrats de ruralité déposés a été fait et notre projet a retenu toute l'attention de la Préfecture qui nous a reçu. Une commission devra se réunir avant juin 2017 pour choisir les contrats qui seront retenus et feront l'objet d'un contrat entre l'État, l'Agglomération d'Alès et la Commune financé par l'État.

- Saint Valentin :

La Commune souhaite une bonne Saint Valentin à ses habitants.